



N° : _____

DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE

VILLE DE
VILLENAVE D'ORNON

ARRÊTÉ

N° 346/2018

SERVICES TECHNIQUES
JMB/CD

OBJET : Reprise du rampant rue Marcellin BERTHELOT angle rue Victor HUGO

Le Maire de VILLENAVE D'ORNON, Vice-Président de Bordeaux Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses Articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment l'article L 411.1,

Vu la huitième partie du Livre I de la signalisation routière,

Vu la demande de BORDEAUX METROPOLE Signalisation par laquelle sont envisagés les travaux cités en objet,

Considérant que ces travaux sont prévus du lundi 23 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018,

Considérant que ces travaux sont confiés aux entreprises LPF / LYONNAISE DES EAUX / 3D PATRIMOINES / BORDEAUX METROPOLE SIGNALISATION ainsi qu'à toutes les entreprises non dénomées intervenant pour les différents concessionnaires de réseaux et BORDEAUX METROPOLE,

Considérant qu'il y a lieu de protéger la sécurité des usagers,

Considérant que lesdites voies sont métropolitaines.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

- Les prescriptions édictées dans les articles suivants sont valables du lundi 23 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018. Elles concernent la reprise du rampant rue Marcellin BERTHELOT angle rue Victor HUGO .

ARTICLE 2 :

- Le stationnement sera interdit au droit des travaux. En cas de non respect de cette interdiction, la Police Municipale pourra faire intervenir la fourrière afin de procéder à l'enlèvement du véhicule.

ARTICLE 3 :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit des travaux. Pour cela, des panneaux de limitation et de fin de limitation de vitesse seront implantés à l'entrée et à la sortie de zone concernée par les entreprises intervenantes.

ARTICLE 4 :

- La rue Marcellin BERTHELOT à son carrefour avec la rue Victor HUGO sera fermée à la circulation. L'accès des riverains se fera en entrée et sortie par la rue Jean BONNARDEL.
- Une déviation sera mise en place par la route de LEOGNAN, la rue Jean BONNARDEL et la rue Raymond POINCARE.
- La circulation sera alternée rue Victor HUGO au carrefour Marcellin BERTHELOT.

ARTICLE 5 :

- Une information sera donnée aux riverains de la rue Marcellin BERTHELOT par BORDEAUX METROPOLE Signalisation.

ARTICLE 6 :

- Les entreprises chargées des travaux devront matérialiser ces mesures de jour et de nuit par des panneaux réglementaires appropriés et mettre en place les déviations.

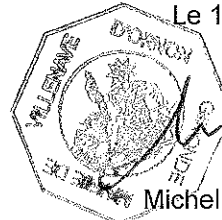
ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Bordeaux Métropole Direction Territoriale Sud
- BORDEAUX METROPOLE (Didier PORCELLI – Daniel DIEZ)
- France Télécom
- Police Municipale
- Service Communication
- Service Transports Municipaux
- GDP

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le 20 AVR. 2018

Pour Le Maire Empêché,
Le 1er Adjoint,



Michel Poignonec
Michel POIGNONEC

"Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9 rue TASTET 33000 BORDEAUX, dans le délai de deux mois à compter des mesures de publicité"